

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44263</b>	De <b>M. Pascal Brindeau</b> ( UDI et Indépendants - Loir-et-Cher )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Dégradation des conditions de travail des sages-femmes	<b>Analyse</b> > Dégradation des conditions de travail des sages-femmes.
Question publiée au JO le : <b>15/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la dégradation des conditions de travail des sages-femmes. Cette dégradation s'exprime notamment par le manque de reconnaissance d'une profession de santé pourtant essentielle, une grille salariale insuffisante et une différence de traitement entre les secteurs hospitaliers privé et public. Cette réalité engendre un nombre élevé de places vacantes dans les formations et des difficultés de recrutement au sein des maternités. Les avancées du Ségur de la santé restent insuffisantes, notamment sur le plan de la revalorisation salariale. Il souhaite donc connaître les mesures complémentaires qu'il entend prendre afin de garantir à l'ensemble de la profession des conditions de travail décentes qui permettraient de renforcer son attractivité et d'assurer le bon fonctionnement du système hospitalier.